



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023004

Domaine : 4.1

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date de l'affichage : 08 décembre 2023

Date d'affichage de la délibération : 15 décembre 2023

Objet : 04 – Règlement intérieur

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric Tournier, Tatjana PUSKAS, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Monsieur Freddie PATER a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'actions sociales et de la santé,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

095-219502184-20231214-2023004-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

VU la délibération n°2019006 27 juin 2019 relative au paiement des indemnités d'astreintes,

VU la délibération n°2021006 du 25 novembre 2021 relative à l'organisation du temps de travail,

VU la délibération n°2021009 du 25 novembre 2021 relative à la fixation des modalités d'exercice du temps de travail à temps partiel,

VU la délibération n°2022002 du 30 juin 2022 relative à la mise en œuvre du télétravail,

VU l'avis du Conseil Social Territorial

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

CONSIDERANT que le règlement intérieur applicable au personnel, en vigueur depuis décembre 2006, doit être actualisé pour prendre en compte les différentes évolutions réglementaires et les modifications d'organisations interne,

CONSIDERANT le travail collectif mené en partenariat avec les organismes paritaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le nouveau règlement intérieur applicable au personnel qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France